

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 09 mars 2023

L'an 2023 et le jeudi 9 mars à 19h03, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie des Tourrettes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Laval, Maire de la commune des Tourrettes.

Présents : Emmanuelle Antigny, Anne Chauvet, Caroline Martinand, Christelle Degiorgis, Valérie Ragel, Jean-Pierre Laval, Lionel Fargier, Margaux Millier, Bernard Chaix, Jean-Sébastien Silve.

Excusés ou absents : Emmanuel Dumas, Francis Roth, Christophe Labrosse, Esther Gallopin, Fabien Lepage.

Monsieur Jean-Sébastien Silve a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

En préambule de l'ordre du jour, le Maire Jean-Pierre Laval, sans remarque particulière de la part des élus, a fait adopter à l'unanimité le Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 12 janvier dernier.

Délibérations

1. Délibération 2023.03.09.01

Objet : vote du compte financier unique de l'exercice 2022.

Le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole : « C'est le reflet de la comptabilité de la commune enregistrée à la Mairie et contrôlée et validée par le Centre de Gestion Comptable, autrement dit la Trésorerie Générale de Pierrelatte. »

Le Maire apporte une précision « Les 144 310,88 € de résultat positif de clôture de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, ce sont les économies de fonctionnement réalisées en 2022 qui vont permettre d'autofinancer une partie des investissements de 2023. »

Une fois ces précisions apportées et sans question de l'assemblée, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de certifier conforme le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2022 et de valider le Compte Financier Unique 2022.

2. Délibération 2023.03.09.02

Objet : vote du compte administratif de la commune M57 2022

Une fois que le Maire ait quitté la salle, c'est le Premier Adjoint Lionel Fargier qui a pris la parole pour présenter cette délibération, et notamment le compte administratif 2022 avec les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement. « C'est le reflet de l'activité synthétiquement parlant de la commune concernant l'année 2022. Les pertes en investissement qui apparaissent sur le tableau correspondent au décalage des subventions par encore reçues. Ne vous inquiétez pas. »

Concernant la section fonctionnement, la Commune clôture l'année 2022 avec un excédent de 148 310,88 € avec un résultat de report de 2021 de 52 968,66 €, un total de dépenses de 696 182,34 € et un total de recettes de 791 524,56 €.

Concernant la section investissement, la Commune clôture l'année 2022 avec un déficit de 27 423,08 € avec un résultat de report de 2021 de – 48 357,50 € (restes à réaliser) avec un total de dépenses de 170 118,90 € et un total de recettes de 191 053,32 €.

Le 1er adjoint, Lionel Fargier reprend la parole : « Dans le tableau, le reste à réaliser dans les investissements d'un montant de 113 228 € correspond aux investissements lancés l'an dernier et encore totalement réalisés comme l'aire de jeu sur le parvis de la Mairie, le changement du chauffage du CRA, une partie de l'enfouissement des réseaux ou encore le columbarium. Concernant les 25 000 € ce sont les subventions qui vont arriver. Quant aux 88 228 € ça représente le besoin en financement. On vous propose la répartition suivante : 115 651,08 € au compte 1068 investissement et 32 659,80 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté. »

Christelle Degiorgis : « Les 115 651,08€ c'est pour couvrir les investissements à réaliser ? »

Lionel Fargier « Oui, la priorité ce n'est pas de déficit pour la commune. »

Pas de question ou remarque supplémentaire ; le compte administratif 2022 est validé à l'unanimité.

3. Délibération 2023.03.09.03

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme-Ardèche

Le Maire Jean-Pierre Laval prend la parole « C'est en cas de coup dur, si on a un besoin de trésorerie urgent. Cette année, nous n'avons pas eu besoin de trésorerie supplémentaire car des investissements n'ont pas été réalisés et ont été reportés. On ne paie que si on utilise cette ligne de trésorerie. Je vous propose de renouveler cette ligne au cas nous en aurions besoin. »

Sans question supplémentaire, le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction du crédit de la ligne de trésorerie de 60 000 € pour un an aux conditions de la Caisse d'Épargne Loire Drôme-Ardèche à savoir un taux d'intérêts égal au ESTR +0,90% de marge et un forfait de frais de dossier de 130 €. Le Maire est ainsi autorisé à signer le contrat et tout autre document nécessaire à la réalisation de l'opération ; les intérêts sont inscrits au budget de fonctionnement.

4. Délibération 2023.03.09.04

Objet : Budget 2023 – Subventions aux associations

Le Maire Jean-Pierre Laval donne la parole à Jean-Sébastien Silve, conseiller municipal délégué aux associations.

Ce dernier prend la parole : « J'ai participé aux différentes assemblées générales des associations de notre village. C'était pour moi l'occasion de rencontrer les dirigeants et les

bénévoles, de faire le point sur leur fonctionnement et leurs activités, de connaître leurs projets et leurs besoins, et leurs attentes vis à vis de la mairie. Après avoir échangé avec Lionel et Jean-Pierre, nous avons décidé que nous devons continuer à aider les associations dans leur fonctionnement et leur développement à travers le versement d'une subvention mais nous devons également faire comprendre aux associations que nous sommes en période de restriction financière compte tenu des contraintes économiques actuelles. Nous avons pris cependant une décision si vous en êtes d'accord c'est de fixer un minimum de 200 € pour le versement d'une subvention. Voilà ci-dessous une proposition de répartition des subventions en tenant compte des demandes des associations. Ce tableau n'est qu'informatif et nous validerons les montants définitifs lors du vote du budget. »

Tourrettes Détente : 400
Club primevère : 200
ACCA : 200
Amicale Cycliste : 200
Wa-Jutsu Club : 900
Les P'tits Tourrettois : 300
Les Meules de la Drôme : 200
APE : 2 000
Chat L'heureux et Chat l'ange : 1 800
Bib Tourrettois : 200

« Nous vous proposons également de reprendre contact avec les associations qui sollicitent une subvention importante pour connaître plus en détail leurs projets et la manière dont ils vont utiliser la subvention notamment pour l'APE, Chat l'Heureux Chat l'Ange et le Wa Jutsu Club. »

Certains conseillers municipaux prennent la parole pour donner leur avis. Le Maire Jean-Pierre Laval apporte une précision concernant le Comité des Fêtes : « Nous ne verserons pas de subvention jusqu'à nouvel ordre tant que le dossier sur les 14 500 € versés à une autre association ne sera pas réglé... »

Les conseillers municipaux valident les propositions générales en attendant le vote prochain du budget prévisionnel 2023.

5. Délibération 2023.09.03.05

Objet : Prise en charge des repas des encadrants du restaurant scolaire par Montélimar Agglomération.

Le Maire précise qu'en application de la convention de mise à disposition des services entre la commune des Tourrettes et l'Agglo, notamment dans le cadre des fonctions relevant de l'accueil de loisirs périscolaire, les fonctionnaires et autres salariés mis à disposition de la commune qui prennent leur déjeuner de midi au restaurant scolaire de la commune peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès de l'Agglo.

Jean-Pierre Laval « Je vous propose de facturer les repas des trois encadrants à l'Agglo. Toute économie est bonne à prendre. »

Le conseil municipal valide le fait de facturer les repas pris par les encadrants à l'Agglo.

Emmanuelle Antigny prend la parole : « Teddy Colas, le directeur du périscolaire sur les Tourettes, va quitter son poste au 1er avril et prend de nouvelles fonctions à la Ville de Montélimar. Un recrutement est en cours pour le remplacer. »

Jean-Pierre Laval : « Avons-nous des retours concernant la nouvelle tarification appliquée ? »

Christelle Degiorgis : « Et pour les problèmes de paiement ? »

Emmanuelle Antigny : « Nous avons toujours des impayés mais les parents prennent mieux leurs dispositions pour les inscriptions car ils ont pris conscience qu'il fallait payer 10€. Petit rappel : la commune ne distribue plus de goûter aux enfants qui restent au périscolaire. »

6. Délibération 2023.09.03.06

Objet : Préservation du pastoralisme dans la Drôme

Le Maire Jean-Pierre Laval précise que cette délibération porte sur l'émission d'un vœu de la part de la commune à la demande de l'association des Maires de France concernant la préservation du pastoralisme et la lutte contre la présence du loup.

Un débat est lancé et la parole est donnée à Anne Chauvet qui précise « je ne comprends pas ce que cette délibération vient faire là à l'ordre du jour de notre conseil municipal. Cela ne concerne pas notre commune. »

Après avoir donné son avis, et au vue des tensions qui pourraient naître de ce débat, il décide de retirer cette délibération.

7. Délibération 2023.09.03.07

Objet : Convention pour l'installation d'une sirène d'alerte à la population

Le 1er adjoint Lionel Fargier prend la parole. « Après analyse, il est apparu impossible d'implanter cette sirène d'alerte à la population sur le toit du CRA comme envisagé au départ. Les techniciens ont penché pour un autre site : le toit de l'église. Tout est pris en charge par le Département sauf la consommation électrique. Une sirène retentira tous les 1ers mercredis du mois à midi. Cette installation réalisée par Eiffage Énergies devrait être réalisée au cours de l'année. »

Comme cette installation va être réalisée sur le toit de l'église sise Avenue du Blomard, et en raison de l'utilisation de ce site par l'association culturelle de la paroisse Saint Anne sur Roubion et Jabron, le conseil municipal valide la signature d'une convention en ladite paroisse et la commune pour déterminer les obligations respectives découlant de l'implantation d'une sirène sur le toit de l'église.

Questions diverses

1/ Fibre optique

Le 1er adjoint Lionel Fargier fait un point sur l'avancement du déploiement de la fibre optique « Les travaux sont terminés et les premiers foyers seront prochainement raccordés. Les différents opérateurs sollicitent actuellement les Tournettois par mail pour leur présenter leur offre. »

« J'ai sollicité le chef de projet. La partie réseaux souterrains a été réalisée. Ils rencontrent quelques difficultés pour tirer la fibre d'où les délais initiaux non tenus. Les premières maisons devraient bien pouvoir être raccordées à la fin du premier trimestre 2023.

Emmanuel Dumas : « Par contre la bicouche notamment dans la rue des Acacias, c'est une catastrophe. Ça fait pas longtemps qu'il a été fait et il y a déjà des trous, des différences de niveaux. »

Lionel Fargier ; « Il faut que nous fassions le tour, photos à l'appui, pour revenir ensuite vers la Spie. »

2/ Aire de jeux sur le parvis de la Mairie

En charge du projet, le 1er adjoint Lionel Fargier parle d'implantation « Les travaux vont commencer début avril. Et l'aire de jeux devrait être installée début mai. Nous avons eu confirmation des subventions : 5 500 € par le Département et 11 400 € par la Région pour un projet à 19 000 € au global. »

3/ Travaux

Le Maire Jean-Pierre Laval évoque la RD 598, avenue Saint-Didier, et l'échange en vue avec le Département. Des travaux vont également être réalisés sur le réseau pluvial de la N7 car en cas de fortes pluies, le charpentier installé Zone d'activités de Belfond se retrouve inondé : les eaux de la N7 se déversent sur son terrain et fragilisent un mur de clôture.

rappelle que la forte augmentation du coût de l'énergie engendre des dépenses supplémentaires importantes pour la commune ce qui nécessite de mettre en place des mesures et des actions pour réduire la consommation et donc la facture énergétique.

A 20h56, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance du conseil municipal.

